SCOT Mode d'emploi



Comité Syndical SDIREM
(65 membres élus)

Bureau Syndical
(15 membres élus)

Comité technique ou de pilotage
(élus, techniciens, personnes publiques associées)

Comité de suivi technique
(techniciens)

4 Commissions thématiques
1 Pdt et 1 vice Pdt nommés pour chaque commission

Développement Urbain

Développement Economique et Agricole

Infrastructures, Déplacements et Transports

Environnement, Cadre de vie et Energies

Concertation publique
Conseil de Développement et autres

Calendrier indicatif

2008 : Mise en place des commissions et lancement des travaux
2009 : Présentation du diagnostic
2010 : Elaboration du PADD et du DOG
2011/2012 : Approbation du SCOT après enquête publique
2012 : Mise en œuvre du SCOT

Julien Roissé, technicien employé par le Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Mancelle (SDIREM), est chargé d'élaborer le futur Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Dans ce cadre, il a rédigé et diffusé auprès des élus du SDIREM un guide méthodologique, à la fois exhaustif et synthétique, expliquant la démarche en cours. Dans ce même esprit, nous publions ci-dessous les principaux extraits de ce document.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

« Le Schéma de COhérence Territorial définira l'aménagement de la Région Mancelle pour les 10 - 15 années à venir. Son but essentiel est de préciser et de mettre en cohérence sur le territoire les politiques locales en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie et de commerce, d'habitat, de déplacements, de grands équipements et de loisirs, de patrimoine et de paysage. Il s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) élaborés à l'échelon communal ».

Le SCOT est composé de trois documents ;

• Le rapport de présentation qui illustre le diagnostic de territoire ;
• Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime les objectifs du territoire ;
• Le Document d'Orientations Générales (DOG) exposant les prescriptions qui devront être prises en compte dans les PLU.

Une fois approuvé, le SCOT se substitue au Schéma Directeur jusqu'alors en vigueur et doit être réexaminé tous les 10 ans, au minimum, pour rester en phase avec les différentes évolutions du territoire.

Le périmètre du SCOT

Le périmètre du SCOT de la Région Mancelle recouvre tout le territoire du Pays du Mans, ainsi que la commune de Spay. Ce schéma concerne, ainsi, plus de 260 000 habitants répartis sur 49 communes (dont 46 font partie d'une structure intercommunale à fiscalité propre, soit 6 communautés de communes et une communauté urbaine).

L'enjeu du SCOT

Le SCOT est un outil de planification stratégique qui permet de concevoir un projet de territoire. Le SCOT de la Région Mancelle devra s'articuler autour d'un enjeu majeur : la complémentarité ville-campagne et son corollaire, la maîtrise de l'étalement urbain. Pour mener à bien ce travail, les élus pourront s'appuyer sur la Charte de territoire du Pays du Mans ainsi que sur le Projet d'agglomération de Le Mans Métropole. De plus, le SDIREM pourrait s'engager dans une démarche de qualité d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), après approbation du Comité syndical. Celle-ci permettrait de prendre en compte l'ensemble des facteurs environnementaux (choix énergétiques, gestion des déplacements...) et, de surcroît, d'obtenir des aides de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

La méthode de travail proposée (voir schéma ci-dessus)

Le SCOT sera élaboré par les élus du SDIREM, auquel seront associés des techniciens et des acteurs du territoire (dont le Conseil de Développement). Les élus du SDIREM et les personnes associées se répartiront parmi quatre commissions de travail thématiques : « Développement Urbain », « Développement économique et agricole », « Infrastructures, déplacements, transports », « Environnement, cadre de vie, énergies ».

Le bureau du SDIREM

A la suite des élections municipales du mois de mars, les conseils municipaux et conseils communautaires des collectivités adhérentes au SDIREM ont désigné leurs 65 délégués au Comité syndical. Ces derniers se sont réunis pour la première fois le 13 mai dernier et ont, à cette occasion, élu un Bureau syndical qui est composé à parité de représentants de Le Mans Métropole et de représentants des autres collectivités du territoire.

Président
Jean-Claude BOULARD, Président de Le Mans Métropole

Vice-Présidents
Maryse BERGER (Le Mans Métropole)
Franck BRETEAU (CdC du Bocage Cénomans)
Michel FRESLON (CdC de l'Orée de Bercé-Belinois)
Gilles LEPROUST (Le Mans Métropole)

Membres
Véronique CANTIN (CdC des Rives de Sarthe)
Benoît CHARVET (CdC de l'Antonnière)
Christophe COUNIL (Le Mans Métropole)
Paul LANGEVIN (Le Mans Métropole)
René LOGEREAU (CdC du Sud-Est du Pays Manceau)
Janny MERCIER (CdC des Portes du Maine)
Jean-Louis PRIGENT (Le Mans Métropole)
Frédéric RENAULT (Commune de Spay)
Christophe ROUILLON (Le Mans Métropole)
Jean-François SOULARD (Le Mans Métropole)

Paroles d'élus...



Gilles Leproust

Vice-Président du SDIREM
Maire d'Allonnes
Premier vice-Président de Le Mans Métropole

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE ACTION AU SEIN DU SDIREM ?
Allonnes est une commune qui comprend à la fois une zone très urbanisée et d'importantes surfaces agricoles ou boisées. En tant que Maire de cette ville, la plus peuplée du Pays après Le Mans, je suis au cœur des problématiques de développement urbain de la région mancelle. D'ailleurs, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), les élus d'Allonnes sont déjà très attentifs à toutes ces questions : amélioration de la qualité de vie, développement des transports collectifs, développement économique, préservation des espaces verts...

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES PRIORITÉS DES ÉLUS DU SDIREM LORS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ?
Nous devons préserver les espaces ruraux sans pour autant nuire au développement économique. Pour trouver cet équilibre et prendre en compte tous les besoins, dans la mesure du possible, le SDIREM devra écouter et sensibiliser l'ensemble des élus à sa démarche, pour que chacun soit acteur de l'évolution du territoire. D'ores et déjà, un important travail a été réalisé en ce sens.

QUELS DOIVENT ÊTRE LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL ?
La question du développement des transports en commun est essentielle. Nous ne relèverons ce défi qu'en mutualisant les moyens à l'échelle de tout le territoire et en imaginant des modes de déplacement complémentaires. L'aménagement du Boulevard et des Avenues Nature est un excellent exemple de ce qui peut être réalisé en ce domaine. De même, je serais très attentif au développement des pistes cyclables.
Je suis également partisan de la diversité et de la mixité en matière d'habitat. Nous pouvons répondre aux attentes en encourageant le développement de petits logements collectifs plus agréables à vivre.
Enfin, nous devons nous engager, dans tous les secteurs, sur la voie du développement durable.

Franck Breteau

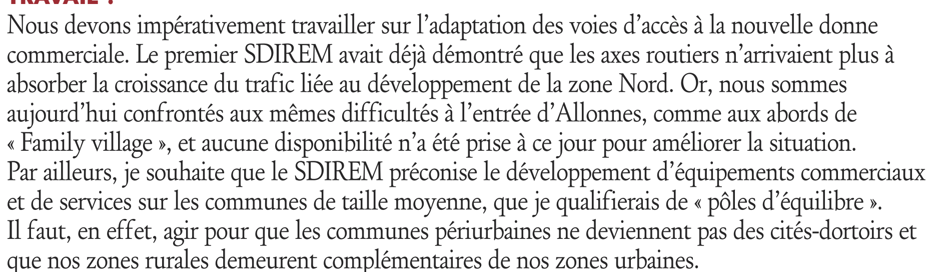
Vice-Président du SDIREM
Président de la Communauté de Communes du Bocage Cénomans
Maire de Saint-Georges-du-Bois



COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE ACTION AU SEIN DU SDIREM ?
Je veux apporter une vision globale et transversale du territoire, pour encourager la préservation de l'équilibre ville / campagne et le maintien de l'agriculture sur le territoire, qui est le grand défi des années à venir et pour lequel nous devons afficher des engagements forts. Le SCOT est lui-même un outil dont la vocation est d'intégrer l'ensemble des problématiques pour que les différents Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) soient cohérents les uns avec les autres et compatibles avec les orientations du schéma.

QUELLES DOIVENT ÊTRE LES PRIORITÉS DES ÉLUS DU SDIREM LORS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ?
A mon sens, le SDIREM est, avant tout, un lieu privilégié de concertation, d'écoute et de dialogue, qui doit tenir compte des besoins de chacun et établir une véritable relation de confiance avec toutes les collectivités adhérentes. Le rôle de ce syndicat est de favoriser le développement du territoire et de créer des synergies entre les acteurs locaux. Déjà, le fait que, désormais, le SDIREM recouvre le périmètre du Pays du Mans* est un gage d'efficacité supplémentaire.

QUELS DOIVENT ÊTRE LES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL ?



Nous devons impérativement travailler sur l'adaptation des voies d'accès à la nouvelle donne commerciale. Le premier SDIREM avait déjà démontré que les axes routiers n'arrivaient plus à absorber la croissance du trafic liée au développement de la zone Nord. Or, nous sommes aujourd'hui confrontés aux mêmes difficultés à l'entrée d'Allonnes, comme aux abords de « Family village », et aucune disponibilité n'a été prise à ce jour pour améliorer la situation.
Par ailleurs, je souhaite que le SDIREM préconise le développement d'équipements commerciaux et de services sur les communes de taille moyenne, que je qualifierais de « pôles d'équilibre ».
Il faut, en effet, agir pour que les communes périurbaines ne deviennent pas des cités-dortoirs et que nos zones rurales demeurent complémentaires de nos zones urbaines.

**Le SDIREM a également intégré la commune de Spay dans son périmètre.*

Contact
SCOT : Julien Roissé, Tél : 02.43.51.23.23. julien.roisse@paysdumans.fr